

## APPENDICE

**Élections complémentaires fédérales et provinciales.**—Les renseignements relatifs aux élections complémentaires fédérales et aux élections provinciales, qui sont censés être inclus dans l'Appendice I, d'après le renvoi du tableau 11, p. 70, et le renvoi de la p. 75, paraîtront dans l'édition de l'*Annuaire* de 1956; en attendant, on peut les obtenir de la Section de l'*Annuaire*, Division des services d'information, Bureau fédéral de la statistique.

**Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.**—L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (voir pp. 99 et 102) a été établie en vertu d'une loi du Parlement en 1951 et est entrée en fonctions sur la proclamation du gouverneur en conseil, le 1<sup>er</sup> juillet 1954. Elle est constituée aux fins de construire, entretenir et mettre en service tous les ouvrages qui peuvent être indispensables à l'établissement et à l'entretien, soit entièrement au Canada soit en conjugaison avec des ouvrages construits par une autorité compétente aux États-Unis, d'une voie en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié. L'Administration se compose d'un président, d'un vice-président et d'un membre et fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. (Voir aussi Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.—1954, p. 1358.)

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est une *corporation de propriétaire relevant de la Couronne* et devrait paraître dans la liste de ces corporations donnée à la p. 102 du présent *Annuaire*.

**Commission des prescriptions du gouvernement canadien.**—La Commission des prescriptions du gouvernement canadien est un organisme coopératif auquel le gouvernement et l'industrie participent librement. La Commission a été créée le 13 juin 1934, sous le nom de Comité des normes d'achat du gouvernement canadien, sous les auspices du Conseil national de recherches. La Commission s'occupe d'établir des prescriptions touchant des produits ainsi que les matières, les procédés et l'équipement qui intéressent les ministères et les agences du gouvernement; elle s'occupe aussi de tests et de travaux de recherches.